

LEGENDE	
MOUVEMENTS DE TERRAIN	
Rmt	ZONE ROUGE - RISQUE FORT → INCONSTRUCTIBLE
Omt1	ZONE ORANGE N°1 - RISQUE ELEVE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDES DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE
Omt2	ZONE ORANGE N°2 - RISQUE MOINDRE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE ou REGLE D'IMPLANTATION (2h+4)
Omt3	ZONE ORANGE N°3 - RISQUE FAIBLE → CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS ETUDE DES SOLS PRELABLE
INONDATIONS	
Ri	ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES → INCONSTRUCTIBLE
Oi1	ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES Hauteurs d'eau supérieure à 1 mètre → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTION
Oi	ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
- - - - - Limite de secteur de hauteur d'eau	
170.60 Cote de crue centennale, crue de référence	
- - - - - Limite de zone	



Commune de
VAUX

**PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES NATURELS**

INONDATIONS et MOUVEMENTS de TERRAINS

PRESCRIPTION A.P. du 04 juillet 1985
ENQUETE PUBLIQUE du 10 janvier au 10 février 1989
APPROBATION A.P. du 21 décembre 1989

MODIFICATION
PRESCRIPTION A.P. du 23 décembre 2003
ENQUETE PUBLIQUE du 21 mars au 21 avril 2005
APPROBATION A.P. du 20 juillet 2005

